

# COMMENT SOUSCRIRE DES ACTIONS DE CVRE (Nouvel actionnaire)

## 1 - Par notre site

<https://www.rance-emeraude.centralesvillageoises.fr/>

Onglet « Notre société » puis « Rejoindre la société »



En milieu de page, cliquer sur le lien suivant :

**Vous pouvez directement souscrire en ligne sur notre site sécurisé CoopHub : cliquez ICI**

Vous accédez alors directement sur la page d'accueil de CoopHub

**2- Ou accès direct à la Plateforme CoopHub :** <https://cvre.coophub.fr/register/fr-fr/CVRE>



## CRÉER UN COMPTE

- 1 Choisissez votre société
- 2 **Complétez vos informations**
- 3 Souscription
- 4 Finalisez votre souscription

### 3 - Procédure

- Choisir personne physique (ou personne morale pour une commune, une entreprise,...)
- Sur la page suivante, remplir les données personnelles, puis créer un nom d'utilisateur et un mot de passe (bien les conserver pour vos connexions ultérieures. Si toutefois vous les perdez, signalez-le-nous et nous vous ferons parvenir un mail de réinitialisation. Ne pas créer une deuxième fois un compte car cela crée un doublon dans notre base et complique la gestion !
- Puis suivre les étapes suivantes, et notamment **faire le choix du nombre d'actions** que vous souhaitez souscrire.  
Ce nombre d'actions est à **choisir notamment en fonction de l'investissement que vous souhaitez réaliser pour Bretisun**. Il y a en effet un ratio maximum à respecter : le montant investi pour Bretisun ne peut pas dépasser 10 fois la valeur souscrite en actions, ni dépasser 10 000 €. Par exemple si vous souhaitez verser 5000 € pour le compte courant destiné à Bretisun, il faut détenir au moins 500 € en actions. Le montant minimum pour Bretisun est de 500 €, et donc 50 € en action.
- **Télécharger les documents** demandés : copie de pièce d'identité et preuve de domicile.
- Une fois que vous aurez terminé et validé les différentes étapes, vous recevrez un **mail de confirmation d'ouverture de votre compte**. On vous demandera de procéder au paiement de la souscription d'actions.
- Une fois que nous aurons reçu votre paiement, nous validerons votre souscription, et vous recevrez un **second mail confirmant la réception du paiement et la validation définitive de votre souscription** et de votre statut d'actionnaire de CVRE.
- Vous pourrez alors consulter votre compte quand vous le souhaitez, y effectuer d'autres opérations, comme un **versement en Compte Courant d'Associés**, ou la souscription de nouvelles actions, en cliquant sur la campagne correspondante « CCA Bretisun CVRE », ou « Actions CVRE », ...  
**NB : le versement pour Bretisun est ouvert à partir du 15 septembre et jusqu'au 30 octobre (fermeture éventuelle avant cette date si l'objectif est atteint).**
- Il y aura alors la même procédure des 2 mails de validation pour votre apport et votre paiement en Compte courant d'associés.